

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 septembre 2021

À propos de MyLi

MyLi est une filiale créée par Dynacité et la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes en 2019. Elle propose des logements à destination des salariés et des jeunes actifs sur des zones où le marché immobilier est très tendu ; là où les ménages ont des revenus trop élevés pour prétendre au logement social mais qui ont des difficultés à se loger dans le privé.

Avec MyLi, le projet commun de Dynacité et de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a également vocation à contribuer à la reprise économique sur le territoire. La construction de cette nouvelle offre de logements intermédiaires, constituée exclusivement de logements neufs, alimentera l'activité du secteur du bâtiment. Sur 5 ans, MyLi prévoit d'investir 67 millions d'euros pour la création de 300 à 400 logements.

Cette création s'inscrit dans le projet d'entreprise de Dynacité, avec l'ambition de structurer l'entreprise en groupe immobilier pour répondre à la diversité des enjeux de sociétés et des parcours de vie.

Lancement du premier programme Myli à Sallanches !

Le premier programme immobilier pour la filiale Myli est lancé. Il s'agit de 27 logements en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) sur la commune de Sallanches (Haute-Savoie), rue du Général de Gaulle. Le programme, baptisé « Le panoramique », est réalisé par Aria Architecture et sera livré en décembre 2021.

Les nouveaux locataires bénéficieront de logements spacieux avec garage, jardin ou terrasse. Le programme est idéalement placé, à 35 minutes d'Annemasse et à moins de 50 minutes d'Annecy et de Genève. Ces logements seront proposés en LLI : Logements Locatifs Intermédiaires.

Le logement intermédiaire, une réponse aux zones immobilières tendues

Entre un parc locatif privé qui devient de plus en plus inaccessible et des logements aidés sous conditions de ressources, les actifs aux revenus intermédiaires ont de plus en plus de difficulté à se loger, particulièrement dans les grandes agglomérations ou sur les territoires en tension. A mi-chemin entre le logement social et le logement privé, le logement intermédiaire doit permettre de loger les ménages qui sont trop aisés pour être éligibles au logement social, mais aux ressources insuffisantes pour accéder aux logements du parc privé. Les loyers sont plafonnés à 15 ou 20 % en dessous des prix du marché.



Plus d'infos : www.myli-immobilier.fr